

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien, de 6 éoliennes et d'une puissance unitaire de 2,3 MW, dit de « LA BOULAINÉ » par la Ste EOLE RES, sur le territoire de la commune de Barjac.

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° 2015005-0003 du 5 janvier 2015 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par la Ste EOLE RES, dont le siège social est 330 rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 AVIGNON en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera **du lundi 2 février 2015 au lundi 2 mars 2015 inclus**, à la mairie de Barjac.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Barjac, Balsièges, Chastel Nouvel, Cultures, Esclanèdes, Gabrias, Grèzes, Lachamp, Mende, Montrodât, Palhers, Rieutort de Randon, Servières, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative sont consultables sur le site internet des services de l'Etat www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques ».

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de la Ste EOLE RES, dont le siège social est 330 rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 AVIGNON, (Mme. Sabine Marquet, ingénieur projets, Tel. : 04-32-76-03-00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques.

Madame Lucette VIALA, inspectrice DASS en retraite, désignée par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie de Barjac les :

- lundi 02 février 2015, de 09h00 à 12h00,
- mercredi 11 février 2015, de 14h00 à 17h00
- vendredi 20 février 2015, de 09h00 à 12h00,
- lundi 02 mars 2015, de 14h00 à 17h00.

Monsieur Henri TOURNIE, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

.../...

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur ce projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies susvisées,
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Barjac, siège de l'enquête publique,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur lors de ses jours et heures de permanences.

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques, faubourg Montbel - 48000 Mende), dans les mairies précitées pour y être consulté pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

SIGNE

Marie-Paule DEMIGUEL